SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE GALILEE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 13 septembre 2023 pris dans le cadre d'une pose de matériel de climatisation sur toit entreprise rue Galilée par la société MEDIACO IDF – 46 rue des Trois Villes – 77230 Thieux, agissant pour le compte de la société JP2M – 52 rue des Grands Chênes – 42600 Montbrison,

CONSIDERANT que la date de l'intervention a changé et qu'il y a donc lieu d'abroger l'arrêté municipal susvisé et de reprendre des dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Galilée** le **26 septembre 2023** de **9 heures à 18 heures :**

- **Rue barrée** au droit du n°1,
  - **La déviation** se fera par l'avenue de l'Industrie, rue Jean Mazet et quai Auguste Deshaies,
  - **Mise en impasse** pour la desserte riveraine uniquement **de part et d'autre du chantier, avec limitation de vitesse à 30km/h,**
- **Neutralisation du stationnement sur le tronçon** compris **entre l'avenue de l'Industrie** et le **Quai Auguste Deshaies,**
- **Neutralisation du trottoir** au droit du n°1 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté municipal du 13 septembre 2023 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société MEDIACO IDF – 46 rue des Trois Villes – 77230 Thieux.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 SEP. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 15 SEP. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon